



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 31 mars 2026

Délibération n° DEL31032026-22
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.)

Le Conseil Municipal de la Commune du Bouscat dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gwénaël LAMARQUE, Maire, par suite d'une convocation en date du 25 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : 32

Gwénaël LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUERE, Marine LEMMENS-HEBRARD, Damien ROUSSEAU, Emmanuelle ANGELINI, Philippe BORRO, Bérengère DUPIN, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Frédérique BOUCHER, Didier PAULY, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Emmanuel MARCILHACY, Matthieu BOUYSSIERE, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Annabelle POGAM, Mathilde FERCHAUD, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Anne COURTOIS, Ivan GRATTE, Carola Tiana CASTELNEAU.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 3

Jean-Michel DANIEL à Emmanuelle ANGELINI, Daphné ALATERNE à Marie Emmanuelle DA ROCHA, Ombeline SEMPASTOUS à Bérengère DUPIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathilde FERCHAUD

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

Depuis la première Convention Territoriale Globale (CTG) adoptée en 2010, la Ville du Bouscat a initié un partenariat privilégié avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde. Partenariat qu'elle a entendu renouveler et développer en signant 3 autres CTG (pour les périodes 2015-2018, 2020-2024 et 2025/2029).

Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, une action cohérente dans les champs d'intervention communs, que sont notamment la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation du territoire ou encore le logement et l'insertion professionnelle.

Sa composition a été fixée de la manière suivante :

Pour la ville du Bouscat :

- 10 élus
- 4 représentants de la C.A.F.
- des agents des services municipaux

Suite aux élections municipales et afin de poursuivre ce travail collaboratif, il convient donc de désigner les 10 représentants du Conseil Municipal au sein de la C.T.G..

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Convention Territoriale Globale pour les années 2025-2029,

DECIDE

Article unique : de désigner les 10 représentants du Conseil Municipal au sein de la C.T.G. :

- M. LE MAIRE
- Bérengère DUPIN
- Mathilde PREZELIN-REYDIT
- Xavier DE JAVEL
- Emmanuel MARCILHACY
- Marie DA ROCHA
- Frédérique BOUCHER
- Benjamin DUPAS
- Anne COUROIS
- Tiana CASTELNEAU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Par 35 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait au Bouscat, le 31 mars 2026

Mathilde FERCHAUD
Secrétaire de séance

Gwenaël LAMARQUE
Maire du Bouscat